

CONTRATOM

Appel aux antinucléaires: Soutenez le référendum contre la LME !

CONTRATOM s'oppose au processus de dérégulation du marché électrique depuis le milieu des années nonante, quand a été publié le rapport fédéral dit «Cattin» qui en constitue le premier acte helvétique.

Nous luttons pour que des décisions politiques antinucléaires soient prises par les citoyen-ne-s: celle de *Sortir du nucléaire*, comme le veut l'initiative du même nom pendante à Berne, et celles conduisant à une politique de l'énergie écologique et antinucléaire, comme le veut par exemple, à l'échelle cantonale l'art. 160C de la Constitution genevoise.

Nous ne croyons pas à une sortie du nucléaire ...dont la dérégulation néolibérale serait l'accoucheur, comme le prétendent certains.

Nous pensons que la nouvelle loi électrique (LME) votée par les Chambres fait la paire avec le projet de nouvelle loi atomique (LEnu), issue elle aussi du département de Moritz Leuenberger, et qui prend largement en compte les exigences de rentabilisation marchande des installations nucléaires, à travers leur exploitation possible sans limite dans la durée.

Les antinucléaires doivent combattre l'une et l'autre de ces lois. Signez donc et faites signer le référendum fédéral en page quatre !

Nous nous battons contre la loi fédérale sur le «marché de l'électricité» dite LME. Voici huit de nos bonnes raisons pour signer le référendum. Cette mauvaise loi:

- EST AXÉE sur la concurrence et le profit immédiats au détriment de l'écologie dans la durée, du social et du contrôle démocratique par les citoyen-ne-s;
- MENACE directement la production potentielle de «négawatts» économisés et l'utilisation rationnelle de l'énergie, conditions essentielles pour *Sortir du Nucléaire*;
- ACCROÎT le risque atomique à travers la pression accrue à la rentabilisation de centrales nucléaires vieillissantes chaque jour plus dangereuses
- MET EN PÉRIL les investissements nécessaires dans le développement de sources d'énergie renouvelables et pour l'entretien et la rénovation de nos barrages;
- A ÉTÉ TAILLÉE sur mesure dans le but de fournir du courant électrique au rabais aux gros consommateurs, les incitant à accroître leur consommation;
- OUVRE tout grand la porte au dumping - par EDF par exemple - de courant nucléaire pour conquérir le marché en Suisse;
- CONDUIRA à terme à la domination de quelques multinationales - sur lesquelles notre emprise sera inexistante - qui veulent monopoliser le marché à l'échelle du continent pour en tirer de juteux profits;
- CONTREDIT des dispositions voulues par les citoyen-ne-s et inscrites dans l'article antinucléaire (160C) de la Constitution genevoise: tarifs non dégressifs, contrôle public des tarifs, investissements électriques s'inscrivant dans le cadre d'une politique de l'énergie antinucléaire, etc.

Dans ce combat contre la LME, nous avons besoin de VOTRE soutien :

SIGNEZ, faites signer et renvoyez rapidement la liste en dernière page. Inscrivez-vous pour tenir un/des stand(s) avec nous, commandez-nous (ou photocopiez) d'autres listes. (tél: 022 740 46 12)

Tous les DONS (même modestes) sont les bienvenus pour que les antinucléaires aient les moyens de faire entendre leur voix dans ce débat ! (CCP 12-13446-0)

Une loi pour les gros consommateurs d'abord...

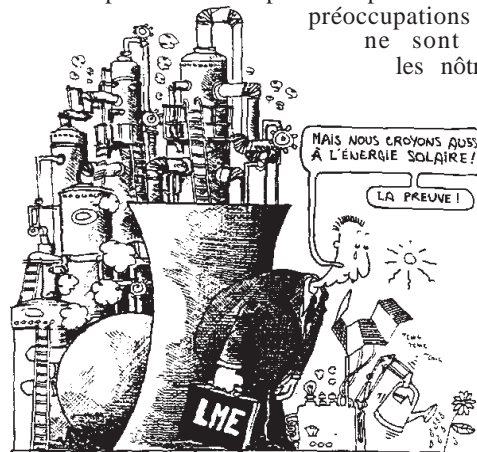
En date du 21 février, dans son service de presse, la Fédération des entreprises suisses, organisation patronale qui soutient à fond la Loi sur le marché de l'électricité, comme elle a combattu récemment le «Centime solaire», explique que:

Deux raisons principales expliquent la volonté du Conseil fédéral et du parlement d'ouvrir à la concurrence un secteur jusqu'ici en situation de monopole:

Premièrement, notre pays est une plaque tournante importante du commerce de l'électricité. Comme il ne peut faire bande à part, il convient d'assurer à nos entreprises électriques l'accès au marché intérieur européen [...]

Deuxièmement, les gros consommateurs industriels du pays doivent pouvoir choisir leurs fournisseurs d'électricité aux mêmes conditions que leurs concurrents européens, afin de pouvoir jouir de prix d'électricité plus bas. Ainsi l'ouverture du marché contribue à améliorer l'efficacité de l'ensemble de l'économie. Elle renforce la place économique suisse.

Voilà le fond de l'affaire: des **prix plus bas** pour les **gros consommateurs** et l'occasion de **faire des affaires** plus rentables pour les patrons. Deux préoccupations qui ne sont pas les nôtres !





La LME n'est pas verte

Certains ont voulu récemment peindre cette LME antiécologique et néolibérale sous des couleurs vertes. Comme par exemple le conseiller national du PSS Rudolf Rechsteiner, un antinucléaire qui a pourtant été jusqu'à proclamer que le libre choix de son fournisseur de courant serait un «*droit de l'homme*». Chaque consommateur usant de ce droit pourrait ainsi individuellement «renoncer au nucléaire»...ou bien sûr *a contrario* en user!

Ça n'est évidemment pas notre point de vue ! Nous sommes pour supprimer dans ce pays la prétendue «liberté» d'avoir recours à des *dealers* de courant nucléaire. Précisément parce que ce commerce radioactif menace les droits humains élémentaires à la sécurité, à la santé et à un milieu vital acceptable dans la durée, pour nous et pour nos enfants!

Un tour Panda ..ble!

Dans un communiqué du 22 janvier, le WWF Suisse a tenté lui aussi - mais sans réussir à influencer les syndicats - de jeter son poids dans la balance contre le référendum et en soutien à la LME. Une initiative qui serait le fait de la nouvelle directrice du WWF, Mme Carole Franklin, venue l'an dernier des sphères dirigeantes d'une multinationale (Suisse de Ré) et inspiratrice d'une orientation...qui en porte la marque.

Cette position négative a de quoi surprendre ! Elle a été apparemment prise sans consulter les sections et se trouve en porte-à-faux avec celles défendues dans le cadre d'un travail de terrain, comme à Genève, où la section du WWF joue un rôle important dans la Coordination Energie avec CONTRATOM et nombre d'autres associations et militant-e-s du secteur.

Or la Coordination Energie genevoise a pris position contre la LME, comme d'ailleurs nombre d'autres antinucléaires de terrain, qui ont rejoint un front référendaire toujours plus large du côté de la gauche et des verts.

En Suisse romande c'est le cas aussi de *Sortir du Nucléaire VD*, mais on voit la même chose en Suisse allemande, où nous ami-e-s de *Mühleberg Stillegen* appellent aussi à signer le référendum.

Mühleberg: danger accru !

Ils savent en effet que la course à la rentabilité marchande, renforcée par la LME, multiplie les risques d'accident du côté de la centrale de Mühleberg.

Un réacteur pourri, mais déjà amorti et qui commence maintenant à être une véritable poule aux œufs d'or. (Ce qui explique l'opposition frénétique l'an passé à l'initiative cantonale pour fermer Mühleberg.)

Mais le réacteur est une machine à faire du profit, dans les conditions du marché créée par la LME, si et seulement si aucun nouvel investissement ne vient grever son équilibre financier.

Or, vu ses fissures inquiétantes et de plus en plus longues, l'enveloppe du cœur devrait être changée pour répondre aux normes de sécurité déjà discutables. (Une opération qui s'est faite pour la première fois sur une centrale au Japon l'an passé ! Mais c'est une île qui n'est guère soumise en la matière aux pressions d'un marché international, aucun de ses voisins ne peut en effet y faire du *dumping* électrique.)

La dépense nécessaire serait de l'ordre de 100 millions de francs... Cet investissement «de sûreté» ne se fera pas, la centrale continuera à tourner, et ce dans des conditions de sécurité encore péjorées.



A Gösgen: rentabilité contre sécurité!

A ce propos, il convient de rappeler aussi que c'est sous prétexte de rentabilité et de capacité concurrentielle que la centrale de Gösgen s'opposait l'an passé à des mesures de sûreté demandées par les autorités nucléaires helvétiques elles-mêmes! Ainsi, la LME conduit - y compris par anticipation - à un environnement où le risque nucléaire est renforcé...

Le projet défendu par certains d'étrangler les centrales par le marché, plutôt que de les arrêter par des décisions politi-

ques, n'est donc pas seulement grave-ment irréaliste, il est aussi extrêmement dangereux.

Avant de tomber en faillite, les exploitants limeront d'abord tous les coûts - y compris celui de la sûreté au sens large - et au lendemain des faillites hypothétiques en question, il se trouverait sans problèmes de grandes multinationales intéressées à reprendre pour une somme symbolique l'exploitation de centrales «assainies» financièrement, ce qui ne sera évidemment pas le cas sur les plan de la radioactivité ou de la sécurité.

L'électricité doit elle être une marchandise ?

Question à ne pas éluder. La prise de position du WWF se place par exemple de manière acritique sous le signe de la «modernité» à la sauce néolibérale. «*Les structures vieillies du marché de l'électricité ne doivent pas être conservées*» affirme-t-il d'emblée sans poser cette question - essentielle dans ce débat - de savoir si c'est en termes de marché, ou d'électricité vue comme une marchandise, qu'une politique énergétique écologique et durable pourra être développée.

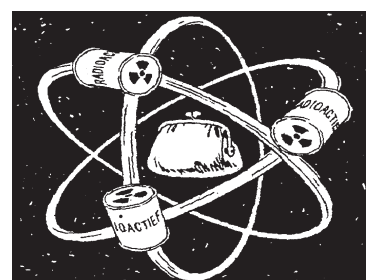
«*La consommation d'ensemble d'énergie doit être réduite de manière continue*» est-il certes écrit en tête du communiqué, mais sans se poser la question de savoir comment diable une loi, dont les promoteurs affirment qu'elle amènera une baisse des prix de l'électricité pour les gros consommateurs, n'apporterait pas sa pierre...à l'augmentation «continue» de la consommation électrique.

A signaler dans le même sens que la libéralisation drastique en Allemagne a conduit à des facturations électriques «*forfaitaires*». Moins écologique tu meurs !

La consommation augmentera, l'environnement trinquera !

A ce propos d'ailleurs, le WWF Suisse, pourtant partisan de la loi, admet franchement que «*Dans la LME ne se trouve aucune incitation à une consommation d'énergie économe*» et de réclamer des «*mesures complémentaires d'accompagnement*» sans lesquelles selon lui «*la consommation d'énergie croîtra encore*»!

Mais comment se battre pour obtenir d'autres mesures en la matière que celles de la LME réellement existante, si ce n'est évidemment...en soutenant le référendum, comme le fait CONTRATOM !

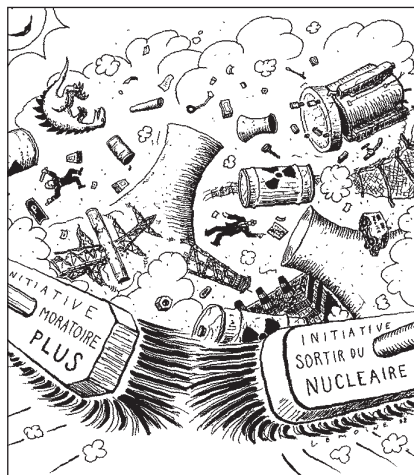


Les arguments du WWF Suisse comme d'autres partisans de la loi sont donc ailleurs. Le premier relève d'un soi-disant «réalisme» fataliste : «*L'ouverture du marché de l'électricité est aujourd'hui pleinement en cours*» il faudrait donc fixer «*des conditions cadres nécessaires*» rendant possible une «*ouverture ordonnée du marché du courant*».

Outre qu'on cautionne ainsi - plutôt que de la dénoncer - l'anticipation spéculative et antidémocratique d'une dérégulation annoncée mais non tranchée, qui conduit à cette «ouverture en cours» permettant à des gros clients d'avoir des contrats avantageux, l'argument est en soi absurde.

Un «réalisme» irréal !

En effet, le refus populaire de la LME ôtera la légitimité de l'inéluctable, derrière lequel se cachent les «libéralisateurs sauvages», comme la Commission fédérale de la Concurrence, qui cherche à obtenir d'ores et déjà que n'importe quel courant puisse transiter n'importe où pourvu qu'il soit l'objet d'une transaction marchande.



Dans cette logique «réaliste» pourquoi ne pas soutenir la nouvelle loi sur l'énergie atomique (LENu) sous prétexte que le fonctionnement des réacteurs nucléaires est «*aujourd'hui pleinement en cours*» et qu'il faut assurer des conditions cadres pour que ça se passe «*de manière ordonnée*». L'important à propos de la LENu de M. Leuenberger c'est d'affirmer qu'on est pour une décision politique de sortie du nucléaire, d'y travailler et de dire qu'on s'oppose à une durée d'exploitation illimitée des centrales, aussi «ordonnée» soit-elle.

Concurrence et pseudo-démocratie du porte-monnaie

L'important, à propos de cette loi électrique, c'est de savoir si on veut une régulation marchande «axée sur la concurrence» et garantissant «*le renforcement de la compétitivité internationale de l'industrie suisse de l'électricité*», comme le prévoit l'article premier de la LME, ou si

l'on entend faire primer des considérations écologiques et sociales, exprimées démocratiquement, plutôt qu'une pseudo «*démocratie du portefeuille*» où chacun-e pèse le poids de sa facture électrique.

Et c'est là notamment que le bât blesse: la LME participe d'une entreprise de délégitimation des décisions citoyen-ne-s, visant à les remplacer par les seuls mécanismes de marché ...dont on a vu ce qu'ils peuvent donner en Californie récemment.

Avec la dérégulation électrique: Bush relégalise des pollutions aux USA

Là-bas, outre les milliards dans la poche des spéculateurs électriques, et pas dans celle des consommateurs comme on l'avait promis, la crise a fourni un prétexte à l'administration Bush pour suspendre une série de normes antipollution, présentées abusivement comme cause de la crise.

En outre aux USA, notamment dans diverses régions, où l'on avait fermé des réacteurs vieillissants, les pronucléaires relèvent la tête et font des propositions - inimaginables il y a peu - de redémarrage de vieilles installations ou avancent des projets de nouvelles centrales, toutes mesures censées prévenir une pénurie largement orchestrée par les affairistes de la branche.

Il n'y a pas de monopole sur le négawatt

Pour ceux qui trouveraient le ton de nos propos trop hostile au monde des «affaires», signalons ...pour ceux qui veulent en faire, que le marché ...des négawatts, celui des économies d'énergie, des watts qu'on épargne plutôt que de les consommer, est déjà quant à lui «libéralisé».

Chacun peut y investir en se «fabriquant» ou même en vendant des négawatts !

Il est vrai que si les prévisions des promoteurs de la LME se réalisent, ce «marché» là deviendra décidément moins attractif qu'il ne l'est aujourd'hui.

En outre, la LME risque d'être mortelle pour des projets écologiques contrairement à ceux qui prétendent qu'elle permettrait de «*donner une impulsion aux énergies renouvelables*».

Pas de chance pour Chancy-Pougny

On peut à ce propos prendre à Genève un cas concret. Le barrage de Chancy-Pougny vieux de 80 ans, amorti de longue date, situé sur le Rhône à la frontière franco-genevoise, a besoin qu'on y investisse de l'ordre de 150 millions pour le rénover et augmenter sa production hydroélectrique, indigène, renouvelable.

Une réalisation sans impact écologique supplémentaire, si ce n'est la réalisation d'une passe à poissons manquant à l'ouvrage initial. L'ensemble de l'opération pourrait conduire à une nette aug-

mentation de puissance (on passerait de 37 à 50 MW, soit plus un tiers) et à une production d'énergie elle aussi accrue et réduisant d'autant la dépendance genevoise du nucléaire.

Or cet investissement est en suspens depuis (trop !) longtemps, alors que ce projet fait partie du concept général de l'énergie voté par le parlement genevois. La raison essentielle? C'est l'ombre portée de libéralisation et les prévisions du prix du courant au lendemain de celle-ci qui font de l'investissement - en termes de marché - une opération commercialement sujette à caution.

Chancy-Pougny



Même si on produit du kWh à 8 ou 9 ct. (dix fois moins que du solaire et tout aussi «vert») le cadre du «marché» issu de la LME et le mettant en concurrence avec de l'électricité trois fois moins chère provenant par exemple d'un dumping d'EDF, ne présente guère d'avantages pour le dit renouvelable.

Le FMI et la LME contre notre art.160C

L'activité de CONTRATOM et celle de la Coordination Energie visent très largement à faire appliquer de manière conséquente l'art 160C de la Constitution cantonale, article antinucléaire et écologique qui exige par exemple la mise en oeuvre d'une politique électrique sur le plan tarifaire, sur le plan des investissements, etc. qui soit conforme aux vœux antinucléaires exprimées par les citoyen-ne-s genevois. Or nombre de ces dispositions deviendront simplement caduques, échouées et contournées, par le «*droit supérieur*» de la LME.

Les régulations cantonales, ainsi que l'appareil législatif qui en découle, sont la cible du FMI, dans son rapport annuel sur la Suisse paru en janvier, qui soutient la LME et une «*libéralisation accélérée du secteur électrique*». Le FMI voit dans celle-ci ...la promesse de prix plus bas et s'en prend, dans son rapport annuel sur la Suisse au «*maquis de régulations, particulièrement à l'échelle cantonale*» qui devra être éliminé s'il «*accroît le coût de faire des affaires*».

Ce sont les dispositions légales issues de l'art. 160 C qui ont légitimé par exemple l'intervention de CONTRATOM dans l'affaire de Digiplex (v. notre dernier numéro), celle-ci a montré d'ailleurs qu'il fallait préciser et renforcer la réglementation genevoise, et non la mettre au rencart !

Quinze pourcent de pub ?

Quant aux sources de «nouvelles énergies renouvelables» que mettent surtout en avant les partisans de la loi: éoliennes, photovoltaïque, bois... leurs «avantages concurrentiels» issus de la LME relèvent du mythe. Sauf à compenser leur handicap marchand en recherchant un marché de niche et en vendant du courant de luxe «vraiment vert» aux consommateurs attirés par le marketing d'enfer que prévoient les spécialistes de la branche électrique et qui pourrait absorber paraît-il le 15 % du chiffre d'affaire de celle-ci, selon la NZZ récemment !

Evidemment, écologiquement comme socialement, il faudrait consacrer ce 15% à investir directement dans les renouvelables ou dans les économies d'énergie plutôt que de chercher à vendre à coups de pub de l'électricité plus verte que celle du concurrent... Et en en vendant au final pas forcément plus qu'avant en proportion du courant «sale».

Achetez solaire au S.I.G. mais sans LME!

Car rappelons que nous avons déjà plus de 60% d'énergie renouvelable dans ce pays, avec l'hydroélectricité de nos barrages. Et qu'à Genève, mais ailleurs également, les consommateurs peuvent aujourd'hui déjà, soit avant la LME, acheter au S.I. du courant d'ori-

gine solaire! Le problème c'est bien sûr surtout l'élimination et la substitution de la part du nucléaire.

Quant à nous, répétons-le, nous partageons la crainte de voir la pression concurrentielle exercée sur les centrales atomiques conduire à cette dégradation de la sécurité que le patron de la Division de sûreté des installations nucléaires (DSN), pourtant payé pour vendre l'atome comme sûr, évoque comme préoccupation première dans son dernier rapport annuel.

Les promesses rendent les fous joyeux !

Enfin, tous les partisans de la loi, cachent le fait que nombre de miettes prévues dans la LME et «avantageant» soi-disant les renouvelables sont des clauses «à bien plaisir» dépendant de la seule volonté du Conseil fédéral.

Un exemple de cette présentation partielle, le WWF Suisse écrit que «Dans la LME une obligation de marquage de l'électricité est prévue, ce qui représente une base importante pour un marché de l'électricité transparent».

Outre ce leitmotiv de la «transparence» qui devient une revendication principale, comme si le fait essentiel du marché électrique suisse (40% de nucléaire et une surconsommation patente par défaut d'économies!) n'était pas assez visible, et le fait que

personne ne sait comment réaliser vraiment un tel «marquage» ce que dit véritablement la loi c'est que: «Le Conseil fédéral peut promulguer des prescriptions sur des marques distinctives... »

Alors bien sûr, on peut, faire confiance au Conseil fédéral, le projet de loi nucléaire a montré ce dont il était capable. Du baratin sur la sortie du nucléaire, puis un projet de loi...plus atomique que jamais!

Quant à nous, nous soutiendrons le référendum. Nous nous battons pour un contrôle démocratique sur l'énergie à l'échelle du pays: notamment en obtenant que le réseau haute tension soit confié à une compagnie nationale, en mains publiques, qui soit - entre autres - l'instrument d'une politique écologique en matière électrique!

Avec nous signez, le référendum...



JAB
1211 Genève 8
PP (Journal)
CH-1211 Genève 8

REFERENDUM CONTRE LA LOI FEDERALE DU 15 DECEMBRE 2000 SUR LE MARCHE DE L'ELECTRICITE (LME)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la loi fédérale du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME), soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

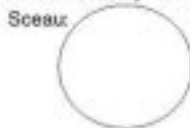
Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui fausse le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. Expiration du délai référendaire: 7 avril 2001.

Canton	N° postal	Commune politique			Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
		NOM (écrire à la main et si possible en majuscules!)	Prénom	Date de naissance (jour / mois / an)		
1						
2						
3						
4						
5						

Le/la fonctionnaire soussigné-e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____
Date: _____



Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle): _____

Retours à :

CONTRATOM

Case postale 65
1211 Genève 8
Tél/fax : 022 740 46 12